



La Passion en Grand...

COMITÉ DRÔME ARDÈCHE DE BASKET BALL

NOVALPARC – 2 place Edmond Regnault

26000 VALENCE

04 75 78 13 75

secretariat@dromeardechebasketball.org

<https://www.basket2607.com/>

OUVERTURE DU COMITE

Lundi
Mardi à Vendredi

De 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h30
De 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

Lundi
Mardi à jeudi
Vendredi

De 14h00 à 18h30
De 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
De 09h30 à 12h00

BULLETIN HEBDOMADAIRE N° 17

Lundi 6 novembre 2023

Infos Générales

Page 02

Trésorerie

Page 04

Compétitions

Page 08

Technique

Page 10

Minibasket

Page 13

Qualifications

Page 16

Courriers

Page 17

MEMBRES PRESENTS :

Mmes	BROLIRON – CIVET – FILAMBEAU – GRIMAUD – GUERIN – VAN ROY
Mrs	ARHANCET – ARNAUD – BOUSELOUGUIA – BROLIRON – BRUNNER – DUC-GAYFFIER – FILAMBEAU – FOUREL – RIBET

INFOS GÉNÉRALES

ANNEXE 01 – Calendrier général – version 4
ANNEXE 02 – Compte rendu comité directeur du 6 novembre 2023
ANNEXE 03 – Règlements particuliers Drôme Ardèche V2 - DFU13-DMU13
ANNEXE 04 - Règlements particuliers Drôme Ardèche V2 - DFU15 - DMU15
ANNEXE 05 - Règlements particuliers Drôme Ardèche V2 - DFU18 - DMU17

REUNION CORRESPONDANTS CLUBS

La réunion pour les correspondants de clubs du 13 novembre 2023 (cf. calendrier général du comité) aura lieu au siège du comité à 19 heures.

Cette dernière est fortement conseillée pour les nouveaux correspondants de clubs.

Nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire via le lien ci-dessous pour lundi 13 novembre 2023 à midi.

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfsltgKUZbydOk6xD2iTpqDUH_W5j6B6cSP4UM-Nvy-Spzebg/viewform

Nous comptons sur votre présence.

RAPPEL

OPERATION BASKET ECOLE



Fédération basket école.

Nous avons reçu les dotations de la

Les clubs ci-dessous peuvent venir retirer les dotations dans les 15 jours à partir de cette parution soit **jusqu'au 17 novembre 2023.**

- La Voulte

Empu des cités
Ecole Lucien Roux
Le pré vert

CALENDRIER GÉNÉRAL DU COMITÉ – REGLEMENTS PARTICULIERS

Vous trouverez en annexe 01 la version 4 du calendrier général du Comité Drôme Ardèche.

Vous trouverez en annexe 03 à 05 les règlements particuliers des catégories U13 à U18 version 2.

Merci de bien vouloir en prendre note.

CLUBS – Candidatures manifestations retenues

Ci-après les clubs retenus pour les manifestations du comité.

Nous reviendrons vers vous pour les manifestations minibasket.

CANDIDATURES MANIFESTATIONS RETENUES

DATE	MANIFESTATION	CANDIDATURES CLUBS				
16 décembre 2023	Baby Noël	DEUME				
16-17 décembre 2023	Barrage Jeunes – Division 1 et 2	MERCUROL	PIERRELATTE	RHODIA		
27 janvier 2024	Baby des Rois	LA VOULTE	CHATEAUNEUF/ISERE	ST PERAY	SUD DROME (Saulce)	TAIN TOURNON
30 mars 2024	½ Finales Coupes	SERRIERES				
30 mars 2024	Baby Pâques	CHOMERAC	ECLASSAN	LE TEIL	BOURG DE PEAGE	PORTES LES VALENCE
27-28 avril 2024	Finales Coupes	VALENCE BOURG	PORTES LES VALENCE	ST JEAN DE MUZOLS		
4 mai 2024	Fête Minibasket U7	SAULCE				
18-19 mai 2024	½ Finales Championnats Jeunes et Seniors	LA VOULTE	PIEGROS LA CLASTRE			
25-26 mai 2024	Finales Division 3 Jeunes	VALENCE BOURG	RHODIA	ST JEAN DE MUZOLS		
	Finales DM3-DM4-DF3					
01-02 juin 2024	Finales Jeunes Division 1 - Division 2	ST PERAY GUILHERAND GRANGES	BOURG DE PEAGE	RHODIA		
	Finales PRM - PRF - DM2 - DM3					
8 juin 2024	Fête Minibasket U9/U11	CHATEAUNEUF/ISERE				

Légende :

	Clubs retenus
--	---------------

Pour les événements Minibasket (hors Fête du Minibasket U7 et U9/U11), la commission fera savoir prochainement aux clubs les candidatures retenues.

TRÉSORERIE

APPEL 2^{ème} ACOMPTE – SAISON 2023-2024

Ci-après l'appel du 2^{ème} acompte pour la saison 2023-2024.

Merci d'adresser au comité vos règlements, de préférence par virement au plus tard pour le mardi 30 novembre 2023.

S'il vous est impossible de régler par virement, le cachet de la poste fera foi pour vos envois de chèque.

Pour rappel, du fait que les appels d'acomptes se font à plus de 4 semaines avant l'échéance et que les clubs ont la possibilité de nous informer de leur problème de trésorerie en amont, une pénalité de 10% sera appliquée sur la facture financière du club dès le 1^{er} décembre 2023.

Attention :

Les acomptes ci-dessous sont à verser sur le compte courant du comité.

CLUBS	Montant
Andance-Andancette	1 810 €
Anneyron	1 415 €
Aubenas	3 460 €
Basket Nord Ardèche	2 170 €
Beaumont les Valence	1 855 €
Bourg de Péage	3 155 €
Chantemerle les Blés	650 €
Châteauneuf/Isère	2 675 €
Chavanay	165 €
Chomerac	1 800 €
Crest Saillans	3 095 €
Deume	880 €
Eclassan	2 390 €
Epinouze	950 €
Génissieux Romans	2 795 €
Guilherand Granges	1 820 €
Hauterives	1 315 €
Largentière	360 €

Laveyron	165 €
La Voulte	2 235 €
Le Cheylard	1 320 €
Le Teil	2 300 €
Mantaille	1 885 €
Mercuriol Chanos Curson	2 425 €
Montélier	1 740 €
Montélimar	2 490 €
Nyons	1 365 €
Piégros la Clastre	1 105 €
Pierrelatte	2 420 €
Porte les Valence	2 780 €
Privas	1 420 €
Rhodia	620 €
Saulce	1 730 €
Savasse	425 €
Serrières Sablons	995 €
St Jean de Muzols	3 200 €
St Marcel les Annonay	1 550 €
St Paul 3 Châteaux	2 460 €
St Péray	2 160 €
St Pierre de Bœuf	1 050 €
St Sorlin / Jarcieu	1 700 €
St Vallier	4 440 €
Tain Tournon	3 500 €
Valence Bourg	4 330 €
Vanau Sport	1 280 €
Vernosc Davézieux	2 700 €

APPEL 2^{ème} ACOMPTE CAISSE DES OFFICIELS SAISON 2023-2024

Ci-après l'appel du 2^{ème} acompte pour la saison 2023-2024 de la caisse des officiels.

Merci d'adresser au comité vos règlements, de préférence par virement au plus tard pour le mardi 30 novembre 2023.

S'il vous est impossible de régler par virement, le cachet de la poste fera foi pour vos envois de chèque.

Pour rappel, du fait que les appels d'acomptes se font à plus de 4 semaines avant l'échéance et que les clubs ont la possibilité de nous informer de leur problème de trésorerie en amont, une pénalité de 10% sera appliquée sur la facture financière du club dès le 1^{er} décembre 2023.

Attention :

Les acomptes ci-dessous sont à verser sur la caisse des officiels.

CLUBS	Montant
Andance-Andancette	300 €
Anneyron	160 €
Aubenas	300 €
BCNA	480 €
Beaumont les Valence	200 €
Bourg de Péage	600 €
Chantemerle les Blés	50 €
Châteauneuf/Isère	625 €
Chavanay	200 €
Chomerac	325 €
Crest Saillans	490 €
Deume	15 €
Eclassan	465 €
Epinouze	80 €
Génissieux Romans	585 €
Guilherand Granges	95 €
Hauterives	170 €
Largentièrre	15 €
Laveyron	15 €

La Voulte	280 €
Le Cheylard	10 €
Le Teil	235 €
Mantaille	250 €
Mercuriol Chanos Curson	330 €
Montélier	200 €
Montélimar	240 €
Nyonsais	0 €
Piégros la Clastre	85 €
Pierrelatte	330 €
Portes les Valence	450 €
Privas	140 €
Rhodia Basket Club	620 €
Saulce	355 €
Savasse	0 €
Serrières Sablons	240 €
St Jean de Muzols	450 €
St Marcel	250 €
St Paul Basket	110 €
St Péray Sportif	410 €
St Pierre de Bœuf RS	100 €
St Sorlin / Jarcieu	290 €
St Vallier	525 €
Tain Tournon	450 €
Valence Bourg	500 €
Vanau	120 €
Vernosc Davézieux	500 €

COMPÉTITIONS

La commission des compétitions est surprise des demandes d'engagements en deuxième phase pour une équipe DMU20 ou DM5.

Elle rappelle que ces demandes ne peuvent être honorées puisque, dans les règlements particuliers de ces catégories, il n'est fait aucune mention de cette possibilité.

Le gymnase de Chomérac ayant subi une inondation, le club a la possibilité d'utiliser, entre autres, le gymnase de Tauléac à Privas.

La commission des compétitions a décidé de lui accorder exceptionnellement une dérogation, pour ce gymnase, pour la désignation du délégué de club (article 6.8 : *Le délégué de club doit être licencié dans le club dont la salle est utilisée*).

RÉSULTATS COUPES DRÔME ARDÈCHE (1/16^e : 4-5 novembre)

COUPE DROME ARDECHE MAURICE HERBUEL MASCULINE (1/16e)

MANTAILLE 3 (DM2)	+7	CHATEAUNEUF/ISÈRE 1 (PRM)	62 - 87
LE TEIL 1 (DM3)	+7	GENISSIEUX ROMANS 2 (DM2)	85 - 78
TAIN TOURNON 4 (DM4)		MONTELIER (DM3)	90 - 69
ST PAUL TROIS CHATEAUX (DM3)	+14	VALENCE BOURG 2 (PRM)	46 - 122
ECLASSAN 3 (DM4)	+7	ANNEYRON (DM3)	69 - 45
VERNOSC DAVEZIEUX 2 (DM4)		LAVEYRON (DM4)	61 - 91
VANAU 2 (DM4)	+14	VANAU 1 (DM2)	52 - 66
SAINT VALLIER 4 (PRM)		SAINT JEAN DE MUZOLS (PRM)	70 - 52
ECLASSAN 2 (DM3)	+14	ST MARCEL LES ANNONAY 1 (PRM)	78 - 72
BOURG DE PEAGE 2 (PRM)		SAINT PERAY 1 (PRM)	37 - 107
HAUTERIVES 2 (DM4)	+7	LE CHEYLARD 1 (DM3)	55 - 100
SAINT PERAY 2(DM4)	+14	PORTES LES VALENCE 2 (DM2)	69 - 67
CHATEAUNEUF/ISÈRE 2 (DM4)	+14	SAINT SORLIN JARCIEU 1 (DM2)	79 - 34
MONTELIER (DMU20)	+28	BC NORD ARDECHE 2 (PRM)	65 - 81
SAINT PIERRE DE BŒUF 1 (DM4)	+14	BEAUMONT 1 (DM2)	67 - 88
BOURG DE PEAGE 3 (DM4)	+14	ANDANCE (DM2)	83 - 48

COUPE DROME ARDECHE LOUIS CELLIER FEMININE

ANNEYRON 2 (DF3)	+14	SAINT SORLIN JARCIEU 1 (PRF)	38 - 104
HAUTERIVES (DF2)		SERRIERES 2 (DF2)	52 - 54

COUPE DROME ARDECHE PIERRE LELEU U15 MASCULINE

VERNOSC DAVEZIEUX 2		BC NORD ARDECHE	31 - 127
LE TEIL		CHATEAUNEUF SUR ISÈRE 2	117 - 13
VALENCE BOURG		RHODIA 1	27 - 130

AMENDES

CLUB	N° match	Catégorie	Date	Motif	Amende
HAUTERIVES	42	CF-1/16	05/11/23	Délégué club non licencié dans le club dont la salle est utilisée	10,00 €
VERNOSC DAVEZIEUX	161	CMU15-1/16	04/11/23	Absence nom club marqueur	10,00 €

FAUTES TECHNIQUES

Rencontres							Club	Amendes	
Division	Poule	N°	Type						
			1	2	3	4	5		
CM-1/16	A	11	T-04/11					ST MARCEL LES ANNONAY	50 euros
CM-1/16	A	16	T-04/11					MONTELIER	50 euros
CM-1/16	A	16		C-04/11				MONTELIER	100 euros
CM-1/16	A	18	T-04/11					BOURG DE PEAGE	50 euros
CM-1/16	A	18	T-04/11					ANDANCE	50 euros

TECHNIQUE

TIC ET CIC 2023



Ce vendredi 13 novembre 2023 a eu lieu les rencontres du secteur Est qui regroupaient les départements de la Haute Savoie, de l'Isère, de la Savoie et de la Drôme Ardèche sur Saint Jean de Maurienne.

Ce fût l'occasion pour nos jeunes talents de se mesurer aux autres équipes de la Ligue Aura.

Malgré une rencontre très serrée, la sélection masculine Drôme Ardéchoise n'a rien lâché face à son adversaire savoyard ; elle s'est

alors hissée sur la plus haute marche de podium avec le score de 53 à 52.

Nous aurions pu faire un doublé avec les filles mais ces dernières se sont inclinées face aux Iséroises 36 à 42.

Félicitations à nos deux équipes qui nous ont fait vibrer jusqu'au coup de sifflet final.

Un grand merci à notre staff, Ambrine, Hakim, Fabrice, Nordine, Aurélien et Gaël.

Vous trouverez l'ensemble des photos sur le site internet du Comité Drôme Ardèche.



INFO

ENTRAINEMENTS GARCONS

Ci-après les prochaines dates d'entraînements du Comité Drôme Ardèche.

Elles se dérouleront les mercredis après-midi au gymnase du lycée du Valentin Avenue de Lyon à Bourg lès Valence de 14H15 à 16H15.

Calendriers : 22 novembre – 6 et 20 décembre

Matches amicaux : 29 novembre et 13 décembre (une convocation sera envoyée)

Liste des Garçons : BIJELOVIC Luka - BILAUDE Lenny - BILLON Baptiste - FRENDI Nael - HELALI Madhi - JACQ Alexandre - JULIEN Gabin - KABEBWA Djawad - LATTIER Arthur - LE GOFF Nemanja - MANTILARO Charly - PINAR Adem - ZANOUDA Naji

Merci de bien vouloir vous rapprocher des parents pour vérifier que ces derniers ont bien répondu sur la présence ou non de leur enfant à la commission Technique :

technique@dromeardechebasketball.org

Date à retenir : 4 au 6 février 2024 TOURNOI DES ETOILES

INFO

ENTRAINEMENTS FILLES

Ci-après les prochaines dates d'entraînements du Comité Drôme Ardèche.

Elles se dérouleront les mercredis après-midi au gymnase du lycée du Valentin Avenue de Lyon à Bourg lès Valence de 14H15 à 16H15.

Calendriers : 15 et 29 novembre – 13 décembre

Matches amicaux : 6 et 20 décembre (une convocation sera envoyée)

Liste des Filles : BARJON Lola - BARRE Elsa - BEL Candice - BESSEAS Romane - CANNIAUX--N'ZOUTANI Mahaut - CHABAL Léonie
DEMBOS AUDIGIER Luisa - KRAIEM Naëlle - LEJEUNE Anaïs
MALSERT Lilou - MOURIER Romane - SAGE Axelle - SOUFFEZ Massilia

Merci de bien vouloir vous rapprocher des parents pour vérifier que ces derniers ont bien répondu sur la présence ou non de leur enfant à la commission Technique :

technique@dromeardechebasketball.org

Date à retenir : 4 au 6 janvier 2024 TOURNOI DES ETOILES



RATTRAPAGE JAPS

Le stage de rattrapage de la JAPS a été **reporté au mercredi 6 décembre 2023.**

Cette session se déroulera au gymnase de Génissieux - rue Simon Chopin 26750 Génissieux.

L'accueil sera à partir de 18h45 jusqu'à 20h30.

Tous les coachs ayant une équipe jeunes en D1, une équipe jeunes en Région et qui n'ont pas été présents à la session de septembre à Crest ont l'**OBLIGATION** d'être présents au stage de rattrapage le 6 décembre.

Elle reste **recommandée** pour les coachs ayant une équipe en D2.

Pour vous inscrire, merci de transmettre à l'adresse mail suivante : technique@dromeardechebasketball.org les informations suivantes :

Nom et prénom du coach - Adresse mail – catégorie équipe

Un mail a été envoyé à l'ensemble des clubs.

MINIBASKET

INFO

Le Forum Départemental MiniBasket aura lieu le :

samedi 06 janvier de 10h00 à 15h30 (lieu à définir).

Nous vous rappelons que la présence de tous vos entraîneurs et coaches U11/U9 est obligatoire.

Merci d'ores et déjà d'en informer vos entraîneurs et coaches U11 et U9, afin qu'ils bloquent la date.

Nous reviendrons vers vous prochainement avec le programme, le lieu et les modalités d'inscription.



La commission MiniBasket recherche 5 sites pour chacune de ses manifestations U7 :

- Samedi 16 Décembre 2023 = Baby Noël

- Samedi 27 janvier 2024 = Baby des Rois

- Samedi 30 mars 2024 = Baby Pâques

Candidatures à envoyer par mail : minibasket@dromeardechebasketball.org

COMITÉ BASKETBALL
DRÔME-ARDÈCHE
DEPUIS 1933

**BABY
HALLOWEEN**

SAMEDI 18 NOVEMBRE 2023

POUR LES CATÉGORIES U7 (ENFANTS NÉS EN 2017, 2018, 2019, 2020)

AUBENAS 11H00 - 13H00	SALAISE 10H00 - 12H00	ST JEAN DE MUZOLS 10H00 - 12H00	VERNOSC 10H00 - 12H00
---------------------------------	---------------------------------	---	---------------------------------

BABY HALLOWEEN

Samedi 18 novembre 2023 aura lieu Baby Halloween pour les U7 (enfants nés en 2017, 2018, 2019, 2020).

Voici la répartition des différents sites :

AUBENAS (Halle des Sports – 12 Bd Maréchal Leclerc – 07200 Aubenas) De 11h00 à 13h00

→ Accueil à partir de 10h30 - Début des activités à 11h00

Aubenas - Chomérac - Crest-Saillans - La Voulte – Largentière - Le Teil - Montélimar – Piégros la Clastre - Pierrelatte - Privas - Saulce - Savasse - St Paul 3 Châteaux

SALAISE (Gymnase Pierre Quinon – Rue Edouard Aubert – 38150 Salaise-sur-Sanne) De 10h00 à 12h00

→ Accueil à partir de 09h30 - Début des activités à 10h00

Anneyron – Chantemerle les Blés - Chavanay - Epinouze - Hauterives - Mantaille - Mercurol - Rhodia Sablons-Serrières - St Pierre-de-Bœuf - St Sorlin/Jarcieu – Tain Tournon

ST JEAN DE MUZOLS (Gymnase des Vignes – 1B All. des Vignes, 07300 Saint-Jean-de-Muzols) De 10h00 à 12h00

→ Accueil à partir de 09h30 - Début des activités à 10h00

Beaumont – Bourg de Péage – Châteauneuf sur Isère - Génissieux Romans - Guilherand-Granges - Le Cheylard - Montélier – Portes les Valence - St Jean de Muzols - St Péray - Valence Bourg

VERNOSC (Salle Fontas - 1029 Route du Bourg – 07430 Vernosc les Annonay) De 10h00 à 12h00

→ Accueil à partir de 09h30 - Début des activités à 10h00

Andance Andancette - BC Nord Ardèche - Deume - Eclassan – St Marcel les Annonay – St Vallier - Vanau – Vernosc Davézieux

Merci de répondre sur ce lien avant le mercredi 08 novembre minuit en indiquant 0 si vous n'avez pas d'enfants afin d'être au plus juste pour les dotations et pour l'organisation des clubs.

Voici le lien : <https://forms.gle/7n3i4EdCvYqDsY2k7>

QUALIFICATIONS

LICENCES NON CONFORMES

Les licences ci-dessous sont non conformes et font l'objet d'une déqualification du joueur.

Merci de bien vouloir en prendre note.

Nous fournir les éléments demandés sur la fiche du licencié.

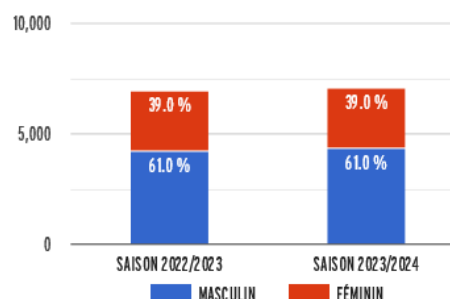
Nous vous conseillons de ne pas faire jouer ce dernier sous peine de match perdu par pénalité.

Nom / Prénom	Groupement	Observations
DELOR Emmanuel	MANTAILLE	Certificat médical non conforme
LEONTIADIS Grigorios	GUILHERAND GRANGES	Certificat médical non conforme : 2020
BRIDAY Nicolas	GUILHERAND GRANGES	Certificat médical non conforme : 2021 Il n'était pas licencié la saison dernière

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le secrétariat du comité.

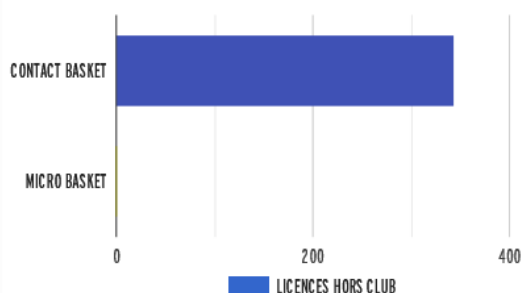
LICENCES CLUBS (SOCLES) À LA DATE DU 09 NOVEMBRE

	FÉMININ		MASCULIN		TOTAL
SAISON 2022/2023	2 704	39.0%	4 220	61.0%	6 924
SAISON 2023/2024	2 752	39.0%	4 326	61.0%	7 078
EVOLUTION	48		106		154
EVOLUTION %	2.0%		3.0%		2.0%



LICENCES HORS CLUBS À LA DATE DU 09 NOVEMBRE

CONTACT BASKET (AVENIR,SANTE,OBE,OBC,OBL,OBU)	343
MICRO BASKET	0
TOTAL SAISON 2023/2024	343



TOTAL LICENCES À LA DATE DU 09 NOVEMBRE 2023

7 421

COURRIERS

FFBB

NOTE EFFBB

[2023-11-02-NOTE-LR-CD-2-PFE-OFFICIELS-2e-Séminaire-de-Formation-des-Conseillers-Techniques-d'Arbitrage](#) - BARRAUD Catherine

[2023-11-02-NOTE-LR-CD-1-PHN-Parution-des-Directives-Techniques-Nationales](#) - BARRAUD Catherine

[2023-11-02-NOTE-LR-CD-CLUBS-4-PCT-CLUBS-Guide-Fiches-Pratiques](#) - BARRAUD Catherine

[2023-11-02-NOTE-LR-CD-CLUBS-4-PCT-CLUBS-CTC-Replay-Webinaires](#) - BARRAUD Catherine

[2023-11-07-NOTE-LR-CD-CLUBS-0-SGL-SAVE-THE-DATE---Rendez-vous-FFBB-Clubs-du-13-Novembre-2023-VFIN](#) - CHECK Anisa

[2023-11-07-NOTE-LR-CD-CLUBS-2-PFE-OFFICIELS---Fermetures-automatiques-des-fonctions-d'arbitre-sur-FBI](#) - CHECK Anisa

[2023-11-07-NOTE-LR-CD-CLUBS-2-PFE-OFFICIELS---Précisions-sur-les-règles-de-jeu-spécifiques-FFBB-jusqu'en-U15](#) - CHECK Anisa

COMITÉS

ISERE Bulletin hebdomadaire n° 17

HAUTE SAVOIE Bulletin hebdomadaire n° 16

SAVOIE Bulletin hebdomadaire n° 14

NOS PARTENAIRES

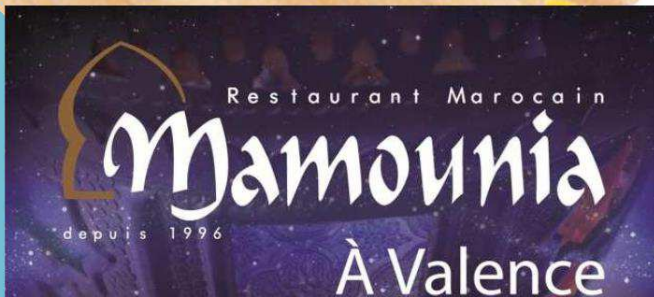


**COMPTOIR
DU CARRELAGE**

17 avenue de Provence - 26320 St Marcel lès Valence

04 75 58 84 15

www.comptoirducarrelage.fr



	Rémy VINCENT 5, Place de la République 26000 VALENCE www.vision-unik.com valence@vision-unik.com <i>Le sens de la différence</i>
Opticien Visagiste	

meilleurtaux.com
NOS EXPERTS À VOS CÔTÉS
MEILLEURTAUX VALENCE

211 Avenue Victor Hugo - 26000 VALENCE

Tél : 04 28 38 00 72

valence@meilleurtaux.com



SAISON 2023 / 2024	U7	U9	U11	JEUNES D1-D2-D3		LIGUE JEUNES	SENIORS/U20	LIGUE SENIORS	Coupe	TECHNIQUE	CDO	DIVERS	SAISON 2023 / 2024
21-22 août										Stage 2011			21-22 août
26-27 août										Open Grand Sud			26-27 août
2-3 septembre													4-5 septembre
9-10 septembre				D1 : U17M - U15M - U13F	D2 D1 : U18F - U15F - U13M								9-10 septembre
16-17 septembre									Coupe Territoriale		stage CDO		16-17 septembre
23-24 septembre				A1 Division 1		Brassage Ligue / Comités	A1 PH1	Phase 1 / A1					23-24 septembre
30 sept-1e octobre			PLATEAU 1	A2 Division 1	A1 Division 2	Brassage Ligue / Comités	A2 PH1	Phase 1 / A2					30 sept-1e octobre
7-8 octobre		PLATEAU N°1	PLATEAU 2	A3 Division 1	A2 Division 2	Brassage Ligue / Comités	A3 PH1	Phase 1 / A3					7-8 octobre
14-15 octobre		PLATEAU N°2	PLATEAU 3	A4 Division 1	A3 Division 2	Brassage Ligue / Comités	A4 PH1	Phase 1 / A4				AG FFBB	14-15 octobre
21-22 octobre			OPEN U11	A5 Division 1		Coupe Territoriale		Coupe Territoriale					21-22 octobre
28-29 octobre									Tour préliminaire		stage CDO		28-29 octobre
mercredi 1er novembre						Coupe Territoriale		Coupe Territoriale					mercredi 1er novembre
3-4-5 novembre									1/16 FINALES	TIC + CIC			3-4-5 novembre
11-12 novembre		PLATEAU N°3	A1 PH2 / PLATEAU 4	A1 PH2		Phase 1 / A1	A5 PH1	Phase 1 / A5					11-12 novembre
13, novembre												Réunion pour les correspondants de clubs	13, novembre
18-19 novembre	Baby Halloween		A2 PH2 / PLATEAU 5	A2 PH2		Phase 1 / A2	R1 PH1	Phase 1 / R1					18-19 novembre
25-26 Novembre		PLATEAU N°4	A3 PH2	A3 PH2		Phase 1 / A3	R2 PH1	Phase 1 / R2				Réunion zone	25-26 Novembre
2-3 décembre			A4 PH2 / PLATEAU 6	A4 PH2		Phase 1 / R1	R3 PH1	Phase 1 / R3					2-3 décembre
9-10 décembre		PLATEAU N°5	A5 PH2 / PLATEAU 7	A5 PH2		Phase 1 / R2	R4 PH1	Phase 1 / R4					9-10 décembre
16-17 décembre	Baby Noël			BARRAGE D1-D2		Phase 1 / R3	R5 PH1	Phase 1 / R5					16-17 décembre
23-24 décembre													23-24 décembre
30-31 décembre													30-31 décembre
5-6-7 janvier		Forum MiniBasket (le 6 janvier)								TDE			5-6-7 janvier
13-14 janvier		PLATEAU N°6	A1 PH3	A1 PH3		Phase 2 / A1	A1 PH2	Phase 2 / A1					13-14 janvier
20-21 janvier		PLATEAU N°7	A2 PH3	A2 PH3		Phase 2 / A2	A2 PH2	Phase 2 / A2					20-21 janvier
27-28 janvier	Baby des Rois								1/8 FINALES	Challenge Benjamin	stage CDO le 26		27-28 janvier
3-4 février			A3 PH3	A3 PH3		Phase 2 / A3	A3 PH2	Phase 2 / A3					3-4 février
10-11 février		PLATEAU N°8	A4 PH3	A4 PH3		Phase 2 / A4	A4 PH2	Phase 2 / A4					10-11 février
17-18 février									1/4 FINALES				17-18 février
19-20-21 février										Stage 2012			19-20-21 février
24-25 février													24-25 février
2-3 mars													2-3 mars
9-10 mars		PLATEAU N°9	A5 PH3	A5 PH3		Phase 2 / A5	A5 PH2	Phase 2 / A5					9-10 mars
16-17 mars			R1 PH3	R1 PH3		Phase 2 / R1	R1 PH2	Phase 2 / R1					16-17 mars
23-24 mars		PLATEAU N°10	R2 PH3	R2 PH3		Phase 2 / R2	R2 PH2	Phase 2 / R2					23-24 mars
30-31 mars (Pâques)	Baby Pâques								1/2 FINALES	Tournoi Futur			30-31 mars (Pâques)
6-7 avril		PLATEAU N°11	R3 PH3	R3 PH3		Phase 2 / R3	R3 PH2	Phase 2 / R3					6-7 avril
13-14 avril		PLATEAU N°12	R4 PH3	R4 PH3		Phase 2 / R4	R4 PH2	Phase 2 / R4					13-14 avril
15-16-17-18 avril										Détection 2013			15-16-17-18 avril
20-21 avril													20-21 avril
27-28 avril									FINALES				27-28 avril
4-5 mai	Fête Mini U7			R5 PH3		Phase 2 / R5	R5 PH2	Phase 2 / R5					4-5 mai
8 mai (féried)										Tournoi 38			8 mai (féried)
9 mai (Ascension)													9 mai (Ascension)
11-12 mai													11-12 mai
18-19 mai (Pentecôte)		PLATEAU N°13	R5 PH3	1/2 FINALE (terrain neutre)		1/2 FINALE	1/2 FINALE Play Off (terrain neutre)	PLAYOFFS					18-19 mai (Pentecôte)
25-26 mai					FINALES D3	FINALES	FINALES Play Off DM3-DM4-DF3	PLAYOFFS					25-26 mai
1-2 juin				FINALES D1-D2			FINALES Play Off PRF-PRM-DF2-DM2	PLAYOFFS					1-2 juin
8-9 juin		Fête Mini-Basket U9-U11						PLAYOFFS		Tournoi 84 ?	stage CDO	JDR - ACADEMIE P.COLDEPIN (9 juin)	8-9 juin
15-16 juin										Tournoi 84 ?		FÊTE 3X3	15-16 juin
23-juin												AG COMITÉ	23-juin
29-30 juin												AG LIGUE	29-30 juin

La Passion en Grand...

Comité Drôme Ardèche de Basket Ball
NOVALPARC – 2 place Edmond Regnault
26000 VALENCE
04 75 78 13 75
secretariat@dromeardechebasketball.org
<https://www.basket2607.com/>



OUVERTURE DU COMITE

Lundi
Mardi à Vendredi

De 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h30
De 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

Lundi
Mardi à jeudi
Vendredi

De 14h00 à 18h30
De 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
De 09h30 à 12h00

COMITÉ DIRECTEUR

6 novembre 2023

Membres présents

Elus : Suzanne BROLIRON - Charlotte CIVET - Sylvette FILAMBEAU
Jocelyne GRIMAUD - Christelle GUERIN - Christine VAN ROY

Roger ARHANCET - Pierre ARNAUD - Radouane BOUSELOUGUIA
Gérard BROLIRON - Damien DUC-GAYFFIER - Olivier BRUNNER
Claude FILAMBEAU - Renaud FOUREL - Gilbert RIBET

Excusés : Frédérique BAUDIN - Mélanie BLANC - Raymonde CHENU
Hadj YAHIA BENATTIA

Le président remercie les personnes présentes et excuse les personnes absentes.

Etude et vote des candidatures pour les manifestations du comité

Le président rappelle que les clubs avaient jusqu'au 4 novembre 2023 pour rendre des dossiers complets pour leur candidature aux manifestations.

Radouane BOUSELOUGUIA détaille les candidatures reçues et rappelle les critères de chaque manifestation. Il précise que les principales manifestations seront attribuées aux clubs pour une durée de 2 ans, à savoir :

Finales Divisions 1 et 2 Fête du mini-basket U9/U11

DATE	MANIFESTATION	CANDIDATURES CLUBS			
16 décembre 2023	Baby Noël				
16-17 décembre 2023	Barrage Jeunes – Division 1 et 2	MERCUROL	PIERRELATTE	RHODIA	
27 janvier 2024	Baby des Rois	LA VOULTE			
30 mars 2024	½ Finales Coupes	SERRIERES			
30 mars 2024	Baby Pâques				
27-28 avril 2024	Finales Coupes	VALENCE BOURG	PORTES LES VALENCE	ST JEAN DE MUZOLS	
4 mai 2024	Fête Minibasket U7	SAULCE			
18-19 mai 2024	½ Finales Championnats Jeunes et Seniors	LA VOULTE	PIEGROS LA CLASTRE		
25-26 mai 2024	Finales Division 3 Jeunes	VALENCE BOURG	RHODIA	ST JEAN DE MUZOLS	
	Finales DM3-DM4-DF3				
01-02 juin 2024	Finales Jeunes Division 1 - Division 2	ST PERAY/GUILHERAND GRANGES	BOURG DE PEAGE	RHODIA	
	Finales PRM - PRF - DM2 - DM3				
8 juin 2024	Fête Minibasket U9/U11	CHATEAUNEUF/ISERE			

Un échange a lieu sur les différentes candidatures et les besoins de salles pour les différentes manifestations. Il précise que le club de l'Ugap n'a pas fourni de dossier alors qu'il candidate pour les finales départementales, malgré un rappel dédié sur le bulletin hebdomadaire.

Le président détaille la position du bureau directeur aux autres membres. Suite aux échanges du comité directeur, il est décidé de retenir les clubs ci-dessous :

DATE	MANIFESTATION	CANDIDATURES CLUBS			
16 décembre 2023	Baby Noël				
16-17 décembre 2023	Barrage Jeunes – Division 1 et 2	MERCUROL	PIERRELATTE	RHODIA	
27 janvier 2024	Baby des Rois	LA VOULTE			
30 mars 2024	½ Finales Coupes	SERRIERES			
30 mars 2024	Baby Pâques				
27-28 avril 2024	Finales Coupes	VALENCE BOURG	PORTES LES VALENCE	ST JEAN DE MUZOLS	
4 mai 2024	Fête Minibasket U7	SAULCE			
18-19 mai 2024	½ Finales Championnats Jeunes et Seniors	LA VOULTE	PIEGROS LA CLASTRE		
25-26 mai 2024	Finales Division 3 Jeunes	VALENCE BOURG	RHODIA	ST JEAN DE MUZOLS	
	Finales DM3-DM4-DF3				
01-02 juin 2024	Finales Jeunes Division 1 - Division 2	ST PERAY/GUILHERAND GRANGES	BOURG DE PEAGE	RHODIA	
	Finales PRM - PRF - DM2 - DM3				
8 juin 2024	Fête Minibasket U9/U11	CHATEAUNEUF/ISERE			

Radouane BOUSELOUGUIA soumet au vote les candidatures retenues suite aux discussions.

La Passion en Grand...

cc 3

- **16-17 décembre 2023 : Barrages Jeunes Divisions 1 et 2 :** Mercuriol / Pierrelatte / Rhodia
 → Validées à l'unanimité des personnes présentes, Christelle GUERIN s'abstient.
- **30 mars 2024 : ½ finales de coupe :** Serrières
 → Validée à l'unanimité des personnes présentes.
- **27-28 avril 2024 - Finales de coupes :** Portes les Valence
 → Validée à l'unanimité des personnes présentes.
- **4 mai 2024 - Fête du mini-basket U7 :** Saulce
 → Validée à l'unanimité des personnes présentes.
- **18-19 mai 2024 - ½ finales Championnats Jeunes et Seniors :** La Voulte / Piégros La Clastre
 → Validées à l'unanimité des personnes présentes
- **25-26 mai 2024 - Finales Division 3 Jeunes / Finales DM3, DM4, DF3 :** Saint Jean de Muzols
 → Validée à la majorité des personnes présentes.
 Pour : 13 Contre : 2
- **01-02 juin 2024 - Finales Jeunes Division 1 et 2 / Finales PRM, PRF, DM2, DM3 :**
 Collaboration St Péray / Guilhaerand Granges
 → Validée à l'unanimité des personnes présentes pour 2 ans, Damien DUC-GAYFFIER s'abstient.
- **8 juin 2024 - Fête du mini-basket U9/U11 :** Châteauneuf-sur-Isère
 → Validée à l'unanimité des personnes présentes pour 2 ans.

Retour et Résultats du TIC

Le président n'a pas convié les techniciens au comité directeur car ils ont besoin de récupération suite à leur tournoi inter comités et CIC en Savoie sur 3 jours.

Il les félicite pour les très bons résultats obtenus, à savoir :

Sélection Féminine : 2^{ème} place / Défaite face à la sélection de l'Isère.

Sélection Masculine : 1^{ère} place / Victoire face à la sélection de Savoie

Le président précise que c'est la seconde année consécutive que la sélection Drôme Ardéchoise remporte le TIC masculin.

Le comité directeur leur souhaite une pleine réussite pour le Tournoi des étoiles.

Un échange a lieu concernant l'arbitrage durant le TIC, qui a été réalisé uniquement par des arbitres de la Savoie, alors que les saisons précédentes chaque comité fournissait 2 arbitres.

Une décision validée par la Ligue suite à une proposition par le CD 73, sans aucune concertation avec les autres comités du secteur EST.

C'est toujours important pour notre comité de pouvoir donner sa chance à nos potentiels arbitres sur ce genre de rendez-vous afin qu'ils prennent de l'expérience et de la confiance. Nous regrettons cette décision.

Organisation

Assemblée Générale électorale du comité, **Académie Pierre COLDEPIN,** **Journée des récompenses.**

La saison passée, il avait été décidé de regrouper les 3 événements sur une seule journée pour plus de simplicité. Cette saison cela ne sera pas possible car l'Assemblée Générale est électorale et qu'il y aura des votes qui vont prendre du temps.

Radouane BOUSELOUGUIA, rappelle que la date du 23 juin 2024 a été bloquée sur le calendrier général pour l'assemblée générale.

En conséquence, et suite à un échange entre les élus, il est décidé que l'Académie Pierre COLDEPIN et la Journée des récompenses s'effectueront le dimanche 9 juin 2024.

Ceci fera l'objet d'une nouvelle version du calendrier.

Tour des pôles et commissions

➤ Commission médical / Christine VAN ROY

Christine indique qu'elle n'a rien de spécial à signaler hormis le nombre important de surclassés et de dossiers arbitres à gérer qui sont en augmentation, ce qui prouve que le comité avance bien grâce à tout le travail fourni par les clubs partenaires qui s'investissent dans la formation.

Une discussion a lieu avec le président concernant les échanges ou réunions entre la commission médicale départementale et la commission médicale fédérale.

La Passion en Grand...

cc 3

Des incohérences sont remontées par Christine VAN-ROY concernant les dossiers médicaux des arbitres, comme par exemple :

- le score de risque cardiaque qui est inadapté, car il ne commence qu'à partir de 40 ans et que la plupart des arbitres sont plus jeunes.

Radouane BOUSELOUGUIA demande si la prise en charge concernant la possibilité d'avoir un nouveau médecin agréé FFBB s'est bien déroulée. Christine fait savoir que cela est compliqué et elle rappelle que Radouane BOUSELOUGUIA avait dû gérer son propre dossier à l'époque afin que ce dernier soit validé.

Le Président demande à Christine VAN-ROY, si elle peut organiser un atelier santé lors de la fête du mini-basket U9/U11. Cette dernière fera le maximum pour être présente et animer ce dernier.

➤ Commission Minibasket / Renaud FOUREL :

Renaud revient sur l'OPEN qui s'est très bien passé. Concernant la partie sportive, un regret a été remonté par certains entraîneurs qui auraient aimé un échange avec les membres du staff de la commission technique.

Renaud précise que les plateaux U9 et U11 sont sortis.

Il évoque les quatre sites pour le **baby halloween** :

- Vernosc
- Rhodia
- Saint Jean de Muzols
- Aubenas

Il annonce les candidatures reçues pour les autres événements, à savoir :

Baby Pâques :

- Chomérac
- Eclassan
- Le Teil
- UGAP
- Portes les Valence

Baby des Rois :

- Châteauneuf sur Isère
- La Voulte
- St Péray
- Sud Drôme (Saulce)
- Tain-Tournon

Baby Noël :

- Deume Basket

La Passion en Grand...

cc 3

Concernant le baby Noël, un échange a eu lieu au vu du manque de candidatures. Une décision sera prise mi-novembre en fonction d'éventuels autres retours.

Forum mini-basket, le 6 janvier :

Appel à candidature à venir.

➤ Commission COMPETITIONS : Jocelyne GRIMAUD

La commission a préparé les nouveaux championnats il y a 15 jours. Jocelyne revient sur des demandes surprenantes reçues notamment pour un engagement d'une équipe en U20 et une équipe en DM5. Elle rappelle que le comité avait fait plusieurs appels aux clubs via le bulletin hebdomadaire pour enrichir la catégorie U20 masculins. Elle regrette que le club en question n'en n'ait pas tenu compte. Le comité directeur reste très dubitatif concernant ces demandes. En effet, tout le monde est au courant que réglementairement parlant, il n'est pas possible d'engager d'équipes en cours de saison pour les U20 et les seniors, moins un club.

Les seizièmes de finales ont eu lieu ce week-end et le prochain tirage aura lieu début décembre. Ce dernier se fera en direct sur Facebook. La commission félicite les qualifiés.

Sylvette FILAMBEAU intervient concernant l'obligation de diplôme pour les entraîneurs jeunes en Division 1 vis-à-vis des équipes qui en seconde phase montent en D1.

Un échange a lieu et il est précisé que cela est suivi par la commission technique au titre de la charte de l'entraîneur.

Un état par équipe concernée sera demandé à la commission technique concernant la charte prochainement.

➤ Commission salles et équipements : Gérard BROLIRON

Gérard fait un point concernant les dossiers en cours et les détaille.

Il revient sur le gymnase de Chomérac qui a été inondé et le souhait du club de jouer dans le gymnase de Tauléac à Privas. Gérard est en train de clarifier le dossier de ce gymnase pour le valider au plus vite. Il manquerait uniquement les luminaires. Le comité les aidera au mieux de ses possibilités et en lien avec le règlement.

Concernant le dossier du nouveau Gymnase de Mercuriol, il attend toujours les documents pour valider ce dernier.

Mantaille : Il manque également le document des luminaires.

Eclassan : Le dossier n'est toujours pas complet, il manque des documents importants, notamment ceux qui concernent l'aspect sécurité.

Radouane BOUSELOUGUIA intervient et précise que certains dossiers sont en attente depuis plusieurs mois et que, malgré le fait que le comité soit à l'écoute et tolérant vis-à-vis de ces manquements, il n'en demeure pas moins que les clubs cités doivent se mettre en conformité dans les plus brefs délais.

Il indique que lorsqu'il s'agit de luminaire, il n'y a rien de grave mais concernant les éléments de sécurité cela est incompréhensible. Il va se rapprocher de la FFBB sur ces dossiers afin d'avancer et connaître la marche à suivre face à ces non-retours.

La Passion en Grand...

cc 3

➤ Commission des Officiels : Radouane BOUSELOUGUIA – Roger ARHANCET

54 arbitres cette saison, 8 écoles d'arbitrages plus celle du comité qui compte 9 personnes. Radouane BOUSELOUGUIA remercie les clubs partenaires pour leur implication à la cause de l'arbitrage.

Radouane remercie Claude FILAMBEAU pour l'intendance qui est très bien gérée. Beaucoup de jeunes participent, ce qui est très intéressant pour l'avenir.

De très bons retours sur les stages jusqu'à présent de la part des arbitres avec une très bonne ambiance de travail.

Un accompagnement est prévu et sera mis en place par Gilbert Ribet afin de faire un retour à tous les arbitres sur le terrain lors de leur rencontre. Des pistes de travail leur seront fournies par écrit pour progresser.

L'arbitrage reste le point noir de beaucoup de comités comme le nôtre mais nous avançons petit à petit. En dehors du Pacte officiels FFBB 2024, tous les clubs doivent se sentir concernés et former des arbitres afin de pouvoir couvrir un maximum de rencontre de manière impartiale. Ceci évitera également un nombre plus important de dossiers disciplinaires.

Roger ARHANCET, rappelle que les arbitres ont un nombre de matchs à respecter par weekend quelle que soit leur fonction et que toute personne qui prend part à une rencontre en qualité d'arbitre sans être désignée officiellement ne doit pas porter la tenue FFBB des arbitres.

Au niveau du pacte officiels FFBB 2024, cela est très compliqué car plusieurs clubs ont été amendés par la FFBB de 250,00 euros. Cela atteste du manque d'investissement ou de l'impossibilité pour certains clubs de former. C'est dommage...

Il y a peu de candidats pour la formation d'officiel de table de marque. Il remercie Christelle GUERIN d'être intervenue auprès des arbitres lors du dernier stage. Cela a été fortement apprécié.

Damien DUC-GAYFFIER demande les critères pour une formation OTM. Sylvette FILAMBEAU et Christelle GUERIN rappellent qu'il n'y a pas d'âge. La formation est dispensée par la Ligue notamment pour suivre la filière mais l'inscription était avant le 30 septembre 2023.

➤ Pôle administratif : Charlotte CIVET :

Charlotte CIVET annonce que des candidatures ont été transmises par le comité Drôme Ardèche de basketball au CDOS Ardèche et CDOS Drôme pour des reconnaissances et mises à l'honneur de nos bénévoles.

Toutes les candidatures proposées ont été retenues, à savoir :

Ci-après la liste pour la Cérémonie des anneaux d'Or du CDOS Ardèche :

- Catégorie dirigeant / dirigeante : Pascale VALLET, Serrières
- Catégorie Equipe : CTC Arche Agglo pour les U13M
- Catégorie Juge / arbitre / commissaire : Claeys Guillaume

La cérémonie des Anneaux d'Or 2023 a eu lieu le vendredi 6 octobre 2023 à 19h00 au Théâtre de Privas.

Ci-après la liste des personnes retenues pour la cérémonie des trophées du Sport Drômois du CDOS Drôme :

- Catégorie Educateur : Stéphane LARNAC / Châteauneuf-sur-Isère
- Catégorie Dirigeant : Axel DA COSTA / Montélier BC
- Catégorie Arbitre : Mourad ASSOULI / US Saulce
- Catégorie Equipe : Mantaille Sportif – Mantaille 1

La cérémonie trophées du Sport Drômois 2023 est prévue le vendredi 17 novembre à 18h45 à l'Espace Eden à Mercuriol Veaunes.

Elle fait également part du dossier de candidatures qui sont en cours pour le CROS Auvergne-Rhône-Alpes concernant les Trophées des Sports 2024 et indique les candidatures qui seront soumises, à savoir :

- Catégorie Sportifs « élite » à titre individuel : Yann JULIEN / Elan Sportif Muzolais
- Catégorie Sportifs à fort potentiel de moins de 21 ans : Emma BROLIRON / US SAULCE
- Catégorie Equipe de Sports collectifs : Mantaille Sportif – Mantaille 1

Le comité directeur les félicite tous.

Radouane BOUSELOUGUIA fait savoir que le comité fait le maximum pour que nos bénévoles investis soient reconnus en tant que tels et qu'une distinction leur soit remise soit par le biais de la traditionnelle journée des récompenses soit par les canaux partenaires cités ci-dessus.

➤ Pôle règlement / Christelle GUERIN :

Elle annonce que le club de Valence Bourg souhaite organiser un tournoi international U9 et U11 les 1 et 2 juin 2023. Le comité prendra le temps d'étudier cette demande.

Les règlements vont être actualisés pour la seconde phase d'ici la fin de la semaine.

Points divers

Aucune question ou autre remarque.

Fin du comité directeur : 21h45

Secrétaire Générale
Charlotte CIVET



Président du Comité
Radouane BOUSELOUGUIA



La Passion en Grand...

cc 3



Règlements Particuliers Drôme-Ardèche

DIVISION FÉMININE U13 (DFU13)

DIVISION MASCULIN U13 (DMU13)

Saison 2023-2024

Article 1 - GÉNÉRALITÉ

Le Comité Drôme-Ardèche de Basket-ball organise un championnat départemental U13 Féminin et un championnat départemental U13 Masculin.

Les championnats sont ouverts aux équipes, aux inter-équipes et aux ententes des associations affiliées à la FFBB étant à jour de leurs cotisations et régulièrement engagées.

Article 2 - ENGAGEMENTS

Les équipes doivent être engagées par le club disposant des droits sportifs ou par le club porteur pour les inter-équipes et ententes.

Les engagements sont possibles avant les phases 1,2 et 3 (dates données par la Commission des Compétitions 5x5). Les équipes engagées en phases 2 et 3 le seront automatiquement dans la plus basse division.

Article 3 - COMPOSITION

Le nombre d'engagement d'équipes détermine le nombre de poule de D1, D2 et éventuellement D3.

Article 4 – SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

4.1 – Phase 1 :

Féminines	Masculins
<u>U13F Division 1</u>	<u>U13M Division 1</u>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 poules de 5 ✓ 1 poule de 4 - Le 1^{er} de chaque poule accède au Championnat Régional. - Les autres équipes se maintiennent en D1. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 3 poules de 4 - Le 1^{er} de chaque poule accède au Championnat Régional. - Les autres équipes se maintiennent en D1.
<u>U13F Division 2</u>	<u>U13M Division 2</u>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 6 poules de 4 - La meilleure équipe au ranking monte en D1. - Les autres équipes se maintiennent en D2. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 8 poules de 4 - Les 3 meilleures équipes au ranking montent en D1. - Les autres équipes se maintiennent en D2.

4.2 – Phase 2 :

Féminines	Masculins
<p align="center"><u>U13F Division 1</u></p> <p>✓ 2 poules de 6</p> <p>- Les 5^{ème} et 6^{ème} de chaque poule jouent les barrages contre une équipe de D2. - Les autres équipes se maintiennent en D1.</p>	<p align="center"><u>U13M Division 1</u></p> <p>✓ 2 poules de 6</p> <p>- Les 5^{ème} et 6^{ème} de chaque poule jouent les barrages contre une équipe de D2. - Les autres équipes se maintiennent en D1.</p>
<p align="center"><u>U13F Division 2</u></p> <p>✓ 3 poules de 6 ✓ 1 poule de 5</p> <p>- Les 2 meilleurs 1^{er} (ranking) jouent les barrages contre une équipe de D1. - Les autres 1^{er}, les 2^{ème} et les 3^{ème} de chaque poule se maintiennent en D2 - Les autres équipes descendent en D3.</p>	<p align="center"><u>U13M Division 2</u></p> <p>✓ 2 poules de 6 ✓ 4 poule de 5</p> <p>- Les 2 meilleurs 1^{er} (ranking) jouent les barrages contre une équipe de D1. - Les autres 1^{er} et les 2^{ème} de chaque poule se maintiennent en D2 - Les autres équipes descendent en D3.</p>

4.3 – Phase 3 :

	U13F	U13M
Division 1	✓ 2 poules de 6	✓ 2 poules de 6
Division 2	✓ 2 poules de 6	✓ 2 poules de 6
Division 3	En fonction des nouveaux engagements	En fonction des nouveaux engagements

Article 5 – QUALIFICATION ET LICENCES

Nombre de joueurs autorisés		10 maximum
Nombre de joueurs brulés	5	
Nombre de joueurs brulés (CTC-Entente)	5	
Type de licences autorisées	1C, 2C, 0CT, 1CASCTC, 2CASCTC 0CAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC)	5 maximum
	ASP	0
	0C	Sans limite
Couleurs de licences autorisées	Blanc	Sans limite

5.1 – Ententes :

La majorité des joueurs inscrits sur la feuille de marque et présents lors de la rencontre doit être licenciée au sein du club porteur. Ces joueurs devront être entrés en jeu.

Nombre de joueurs sur la feuille de marque	Nombre minimum de joueurs du club porteur	Nombre maximum de joueurs n'appartenant pas au club porteur
10	6	4
9	5	4
8	5	3
7	4	3
6	4	2
5	3	2

5.2 – Inter-équipes :

Aucune obligation relative au nombre minimum de joueurs inscrits sur la feuille de marque et présents.

Les extensions ASCTC ne sont pas nécessaires pour la phase départementale qualificative au championnat régional en cours de saison. En cas de qualification en championnat régional, les équipes devront se conformer aux règles de participations prévues pour la compétition concernée. L'Extension ASCTC est obligatoire dans les championnats régionaux.

Article 6 – CUMUL DE RENCONTRES (5x5 – 3x3 – arbitre)

Un joueur des catégories d'âge U13 et moins ne peut participer à plus d'une rencontre sur 3 jours de suite (consécutifs) qu'il soit surclassé ou non.

Article 7 – PROGRAMMATION DES RENCONTRES

L'horaire préférentiel est le samedi à 13h30 (16h00 si plateau Minibasket en début d'après-midi).

Article 8 – ORGANISATION DES RENCONTRES

- Mixité possible uniquement en championnat masculin
- Durée des rencontres : 4 x 8 minutes, intervalles de 2 minutes, mi-temps de 10 minutes
- Prolongation de 3 minutes (autant que nécessaire)
- Ballon : taille 6
- Ligne à 3 points : 6,75 m.
- 14 sec. sur rebond offensif.
- E-marque V2 (dernière version) à envoyer au plus tard **le soir du match**
- Maximum 3 personnes licenciées et non suspendues sur le banc dont l'entraîneur et l'entraîneur adjoint (en plus des remplaçants).

Article 9 – AUTRES DISPOSITIONS

- Défense individuelle et écrans :
La défense individuelle est OBLIGATOIRE et les écrans sont interdits.
Les arbitres n'ont pas la capacité d'évaluer l'éventuelle défense de zone.
- Entrée en jeu : Tout joueur inscrit sur la feuille de marque doit obligatoirement entrer en jeu. À défaut, le motif de la non-participation doit être obligatoirement notifié au verso de la feuille de marque (en réserve).
- Pas de remplacement en Zone arrière :

Les remplacements en Zone arrière ne sont pas autorisés sauf si une contre-attaque n'est pas possible, c'est-à-dire en cas de :

- Faute
- Temps-mort
- Arrêt de jeu prolongé (joueur blessé, ballon dans les tribunes ...)

Article 10 – ENCADREMENT DES ÉQUIPES DE "JEUNES"

Les associations sportives ont l'obligation d'encadrer leurs équipes de "jeunes", lors des entraînements, des rencontres officielles ou amicales, à domicile ou à l'extérieur. Seule une personne majeure licenciée pourra assurer cet encadrement.

Article 11 – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES PHASE FINALE

Tout joueur ayant participé à un championnat de niveau supérieur (départemental, régional ou national, toutes catégories confondues) doit avoir participé au minimum à la moitié des rencontres des 2 phases avec l'équipe qualifiée pour pouvoir prendre part aux phases finales.

Un joueur qui n'aurait pas participé à la moitié des rencontres avec l'équipe qualifiée mais qui n'a jamais joué un seul match à un niveau supérieur (toutes catégories confondues), pourra participer aux phases finales.

Article 12 – CAS NON PRÉVUS

Tous les cas non prévus au présent règlement ou dans les Règlements Sportifs Drôme-Ardèche seront tranchés par le Bureau Départemental après avis de la Commission des Compétitions 5x5.



Règlements Particuliers Drôme-Ardèche

DIVISION FÉMININE U15 (DFU15)

DIVISION MASCULIN U15 (DMU15)

Saison 2023-2024

Article 1 - GÉNÉRALITÉ

Le Comité Drôme-Ardèche de Basket-ball organise un championnat départemental U15 Féminin et un championnat départemental U15 Masculin.

Les championnats sont ouverts aux équipes, aux inter-équipes et aux ententes des associations affiliées à la FFBB étant à jour de leurs cotisations et régulièrement engagées.

Article 2 - ENGAGEMENTS

Les équipes doivent être engagées par le club disposant des droits sportifs ou par le club porteur pour les inter-équipes et ententes.

Les engagements sont possibles avant les phases 1,2 et 3 (dates données par la Commission des Compétitions 5x5). Les équipes engagées en phases 2 et 3 le seront automatiquement dans la plus basse division.

Article 3 - COMPOSITION

Le nombre d'engagement d'équipes détermine le nombre de poule de D1, D2 et éventuellement D3.

Article 4 – SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

4.1 – Phase 1 :

Féminines	Masculins
<u>U15F Division 1</u>	<u>U15M Division 1</u>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 3 poules de 4 - Le 1^{er} de chaque poule accède au Championnat Régional. - Les autres équipes se maintiennent en D1. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 3 poules de 5 - Le 1^{er} de chaque poule accède au Championnat Régional. - Les autres équipes se maintiennent en D1.
<u>U15F Division 2</u>	<u>U15M Division 2</u>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 poule de 4 ✓ 4 poules de 3 - Les 3 meilleures équipes au ranking montent en D1. - Les autres équipes se maintiennent en D2. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 4 poules de 4 ✓ 3 poules de 3 - Toutes les équipes se maintiennent en D2.

4.2 – Phase 2 :

Féminines	Masculins
<p align="center"><u>U15F Division 1</u></p> <p>✓ 2 poules de 6</p> <p>- Les 5^{ème} et 6^{ème} de chaque poule jouent les barrages contre une équipe de D2. - Les autres équipes se maintiennent en D1.</p>	<p align="center"><u>U15M Division 1</u></p> <p>✓ 2 poules de 6</p> <p>- Les 5^{ème} et 6^{ème} de chaque poule jouent les barrages. - Les autres équipes se maintiennent en D1.</p>
<p align="center"><u>U15F Division 2</u></p> <p>✓ 1 poule de 5 ✓ 2 poules de 4</p> <p>- Les 2 meilleures 1^{er} (ranking) jouent les barrages contre une équipe de D1. - Les autres équipes se maintiennent en D2</p>	<p align="center"><u>U15M Division 2</u></p> <p>✓ 4 poules de 6 ✓ 1 poule de 5</p> <p>- Les 2 meilleurs 1^{er} (ranking) jouent les barrages contre une équipe de D1. - Les autres 1^{er}, les 2^{ème} de chaque poule et les 2 meilleurs 3^{ème} (ranking) se maintiennent en D2 - Les autres équipes descendent en D3.</p>

4.3 – Phase 3 :

	U15F	U15M
Division 1	✓ 2 poules de 6	✓ 2 poules de 6
Division 2	En fonction des nouveaux engagements	✓ 2 poules de 6
Division 3	En fonction des nouveaux engagements	En fonction des nouveaux engagements

Article 5 – QUALIFICATION ET LICENCES

Nombre de joueurs autorisés		10 maximum
Nombre de joueurs brulés	5	
Nombre de joueurs brulés (CTC-Entente)	5	
Type de licences autorisées	1C, 2C, 0CT, 1CASCTC, 2CASCTC 0CAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC)	5 maximum
	ASP	0
	0C	Sans limite
Couleurs de licences autorisées	Blanc	Sans limite

5.1 – Ententes :

La majorité des joueurs inscrits sur la feuille de marque et présents lors de la rencontre doit être licenciée au sein du club porteur. Ces joueurs devront être entrés en jeu.

Nombre de joueurs sur la feuille de marque	Nombre minimum de joueurs du club porteur	Nombre maximum de joueurs n'appartenant pas au club porteur
10	6	4
9	5	4
8	5	3
7	4	3
6	4	2
5	3	2

5.2 – Inter-équipes :

Aucune obligation relative au nombre minimum de joueurs inscrits sur la feuille de marque et présents.

Les extensions ASCTC ne sont pas nécessaires pour la phase départementale qualificative au championnat régional en cours de saison. En cas de qualification en championnat régional, les équipes devront se conformer aux règles de participations prévues pour la compétition concernée. L'Extension ASCTC est obligatoire dans les championnats régionaux.

Article 6 – CUMUL DE RENCONTRES (5x5 – 3x3 – arbitre)

Un joueur des catégories d'âge U15 ou U14 et moins pourra participer à 2 rencontres sur 3 jours de suite (consécutifs) uniquement pour les rencontres de catégorie de championnat U15.

Article 7 – PROGRAMMATION DES RENCONTRES

L'horaire préférentiel est le dimanche à 10h30.

Article 8 – ORGANISATION DES RENCONTRES

- Mixité impossible
- Durée des rencontres : 4 x 10 minutes, intervalles de 2 minutes, mi-temps de 10 minutes
- Prolongation de 5 minutes (autant que nécessaire)
- Ballon : taille 6 en U15F et taille 7 en U15M
- Ligne à 3 points : 6,75 m.
- 14 sec. sur rebond offensif.
- E-marque V2 (dernière version) à envoyer au plus tard **le soir du match**
- Maximum 3 personnes licenciées et non suspendues sur le banc dont l'entraîneur et l'entraîneur adjoint (en plus des remplaçants).

Article 9 – AUTRES DISPOSITIONS

- Défense individuelle :

La défense individuelle est OBLIGATOIRE.

Les arbitres n'ont pas la capacité d'évaluer l'éventuelle défense de zone.

- Pas de remplacement en Zone arrière :

Les remplacements en Zone arrière ne sont pas autorisés sauf si une contre-attaque n'est pas possible, c'est-à-dire en cas de :

- Faute
- Temps-mort
- Arrêt de jeu prolongé (joueur blessé, ballon dans les tribunes ...)

Article 10 – ENCADREMENT DES ÉQUIPES DE "JEUNES"

Les associations sportives ont l'obligation d'encadrer leurs équipes de "jeunes", lors des entraînements, des rencontres officielles ou amicales, à domicile ou à l'extérieur. Seule une personne **majeure licenciée** pourra assurer cet encadrement.

Article 11 – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES PHASE FINALE

Tout joueur ayant participé à un championnat de niveau supérieur (départemental, régional ou national, toutes catégories confondues) doit avoir participé au minimum à la moitié des rencontres des 2 phases avec l'équipe qualifiée pour pouvoir prendre part aux phases finales.

Un joueur qui n'aurait pas participé à la moitié des rencontres avec l'équipe qualifiée mais qui n'a jamais joué un seul match à un niveau supérieur (toutes catégories confondues), pourra participer aux phases finales.

Article 12 – CAS NON PRÉVUS

Tous les cas non prévus au présent règlement ou dans les Règlements Sportifs Drôme-Ardèche seront tranchés par le Bureau Départemental après avis de la Commission des Compétitions 5x5.



Règlements Particuliers Drôme-Ardèche

DIVISION FÉMININE U18 (DFU18)

DIVISION MASCULIN U17 (DMU17)

Saison 2023-2024

Article 1 - GÉNÉRALITÉ

Le Comité Drôme-Ardèche de Basket-ball organise un championnat départemental U18 Féminin et un championnat départemental U17 Masculin.

Les championnats sont ouverts aux équipes, aux inter-équipes et aux ententes des associations affiliées à la FFBB étant à jour de leurs cotisations et régulièrement engagées.

Article 2 - ENGAGEMENTS

Les équipes doivent être engagées par le club disposant des droits sportifs ou par le club porteur pour les inter-équipes et ententes.

Les engagements sont possibles avant les phases 1,2 et 3 (dates données par la Commission des Compétitions 5x5). Les équipes engagées en phases 2 et 3 le seront automatiquement dans la plus basse division.

Article 3 - COMPOSITION

Le nombre d'engagement d'équipes détermine le nombre de poule de D1, D2 et éventuellement D3.

Article 4 – SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

4.1 – Phase 1 :

Féminines	Masculins
<u>U18F Division 1</u>	<u>U17M Division 1</u>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 poules de 4 ✓ 1 poule de 3 <p>- Le 1^{er} de chaque poule accède au Championnat Régional.</p> <p>- Les autres équipes se maintiennent en D1.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 poules de 6 ✓ 1 poule de 5 <p>- Le 1^{er} de chaque poule accède au Championnat Régional.</p> <p>- Les 6^{èmes} descendent en D2.</p> <p>- Les autres équipes se maintiennent en D1.</p>
<u>U18F Division 2</u>	<u>U17M Division 2</u>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 4 poules de 4 <p>- Les 3 meilleures équipes au ranking montent en D1.</p> <p>- Les autres équipes se maintiennent en D2.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 poule de 4 ✓ 3 poules de 3 <p>- Toutes les équipes se maintiennent en D2.</p>

4.2 – Phase 2 :

Féminines	Masculins
<p align="center"><u>U18F Division 1</u></p> <p>✓ 2 poules de 6</p> <p>- Les 5^{èmes} et 6^{èmes} de chaque poule jouent les barrages contre une équipe de D2. - Les autres équipes se maintiennent en D1.</p>	<p align="center"><u>U17M Division 1</u></p> <p>✓ 2 poules de 6</p> <p>- Les 5^{èmes} et 6^{èmes} de chaque poule jouent les barrages contre une équipe de D2. - Les autres équipes se maintiennent en D1.</p>
<p align="center"><u>U18F Division 2</u></p> <p>✓ 1 poule de 5 ✓ 2 poules de 4</p> <p>- Les 2 meilleures 1^{er} (ranking) jouent les barrages contre une équipe de D1. - Les autres équipes se maintiennent en D2</p>	<p align="center"><u>U17M Division 2</u></p> <p>✓ 1 poule de 6 ✓ 2 poules de 5</p> <p>- Les 2 meilleures 1^{er} (ranking) jouent les barrages contre une équipe de D1. - Les autres équipes se maintiennent en D2</p>

4.3 – Phase 3 :

	U18F	U17M
Division 1	✓ 2 poules de 6	✓ 2 poules de 6
Division 2	En fonction des nouveaux engagements	En fonction des nouveaux engagements
Division 3	En fonction des nouveaux engagements	En fonction des nouveaux engagements

Article 5 – QUALIFICATION ET LICENCES

Nombre de joueurs autorisés		10 maximum
Nombre de joueurs brûlés	5	
Nombre de joueurs brûlés (CTC-Entente)	5	
Type de licences autorisées	1C, 2C, 0CT, 1CASCTC, 2CASCTC 0CAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC)	5 maximum
	ASP	0
	0C	Sans limite
Couleurs de licences autorisées	Blanc	Sans limite

5.1 – Ententes :

La majorité des joueurs inscrits sur la feuille de marque et présents lors de la rencontre doit être licenciée au sein du club porteur. Ces joueurs devront être entrés en jeu.

Nombre de joueurs sur la feuille de marque	Nombre minimum de joueurs du club porteur	Nombre maximum de joueurs n'appartenant pas au club porteur
10	6	4
9	5	4
8	5	3
7	4	3
6	4	2
5	3	2

5.2 – Inter-équipes :

Aucune obligation relative au nombre minimum de joueurs inscrits sur la feuille de marque et présents.

Les extensions ASCTC ne sont pas nécessaires pour la phase départementale qualificative au championnat régional en cours de saison. En cas de qualification en championnat régional, les équipes devront se conformer aux règles de participations prévues pour la compétition concernée. L'Extension ASCTC est obligatoire dans les championnats régionaux.

Article 6 – CUMUL DE RENCONTRES (5x5 – 3x3 – arbitre)

Dans un délai de 3 jours de suite (consécutifs) les licenciés de catégories d'âge U16 et plus cumulant les pratiques « jouer » (5x5 – 3x3) et « arbitre » pourront participer à :

- 2 rencontres 5x5
- 1 rencontre 5x5 et 1 « plateau – championnat 3x3 »
- 2 « plateaux – championnat 3x3 »
- 2 rencontres 5x5 en tant joueur et 2 rencontres en tant qu'arbitre
- 1 rencontre 5x5 en tant que joueur et 3 rencontres en tant qu'arbitre

Article 7 – PROGRAMMATION DES RENCONTRES

L'horaire préférentiel est le samedi à 16h00 ou 18h00.

Article 8 – ORGANISATION DES RENCONTRES

- Mixité impossible
- Durée des rencontres : 4 x 10 minutes, intervalles de 2 minutes, mi-temps de 10 minutes
- Prolongation de 5 minutes (autant que nécessaire)
- Ballon : taille 6 en U18F et taille 7 en U17M
- Ligne à 3 points : 6,75 m.
- 14 sec. sur rebond offensif.
- E-marque V2 (dernière version) à envoyer au plus tard **le soir du match**
- Maximum 3 personnes licenciées et non suspendues sur le banc dont l'entraîneur et l'entraîneur adjoint (en plus des remplaçants).

Article 9 – ENCADREMENT DES ÉQUIPES DE "JEUNES"

Les associations sportives ont l'obligation d'encadrer leurs équipes de "jeunes", lors des entraînements, des rencontres officielles ou amicales, à domicile ou à l'extérieur. Seule une personne **majeure licenciée** pourra assurer cet encadrement.

Article 10 – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES PHASE FINALE

Tout joueur évoluant dans un championnat de niveau supérieur (départemental, régional ou national, toutes catégories confondues) doit avoir participé au minimum à la moitié des rencontres des phases 2 et 3 avec l'équipe qualifiée pour pouvoir prendre part aux phases finales.

Un joueur qui n'aurait pas participé à la moitié des rencontres avec l'équipe qualifiée mais qui n'a jamais joué un seul match à un niveau supérieur (toutes catégories confondues), pourra participer aux phases finales.

Article 11 – CAS NON PRÉVUS

Tous les cas non prévus au présent règlement ou dans les Règlements Sportifs Drôme-Ardèche seront tranchés par le Bureau Départemental après avis de la Commission des Compétitions 5x5.

